

## **PV de la rencontre APE – Direction scolaire - Municipalité du 16 janvier 2024**

---

### **Personnes présentes :**

Pour la Direction scolaire : Frédérique Rebetez (FR)

Pour la Municipalité : Maude Allora (MA)

Pour l'APE : Isaline Martin (présidente), Jean-Baptiste Alquier, Marine Doll, Cynthia Krafft, Marianne Thomann, Léa Signer, Chiara Bruno

### **Personnes excusées :**

APE : Anna Paccaud

#### **1. Tour de table, présentation**

Présentations

Les buts figurant dans les statuts de l'APE Aigle-Yvorne-Corbeyrier sont lus pour préciser le rôle de l'APE (voir annexe 1).

#### **2. Activités APE 2024**

La Direction scolaire souhaite connaître le programme des activités prévues par l'APE au semestre de printemps 2024. Les projets et le calendrier sont exposés :

- Projet de troc des enfants – type « coffre-ouvert », salle de l'Aiglon, 27 avril
- Soirée pédibus/vélobus 17 avril, objectif de réseautage entre parents et de présentation des concepts par l'ATE (par la responsable pédibus)
- Kidical Mass (cortège à vélo) le 4 mai co-organisée avec Pro Vélo
- Assemblée des parents du CET le jeudi 25 janvier

Par ailleurs, des collaborations avec la ludothèque et avec la médiathèque sont envisagées selon les opportunités, ainsi que les collaborations organisées traditionnellement les années précédentes (cours vélo (Pro Vélo), pompiers,...).

L'opportunité de faire appel à l'association Association suisse de prévention des violences envers les enfants et adolescents pour une sensibilisation (programme «patouch») est évoquée par l'APE. La Direction scolaire mentionne que ce cours n'a pas été validé par l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) et est interdit par les écoles. Quelles sont les alternatives proposées par l'école ? La Direction explique que lorsque des rumeurs liées à des enlèvements circulent, les enseignant.e.s discutent en classe avec les élèves pour les rassurer et les sensibiliser à la question de la circulation des rumeurs. FR se renseigne sur les prestataires agréés par l'école.

Madame Rebetez questionne les critères de choix des activités de l'APE. Elle évoque les thèmes qui inquiète actuellement l'école (difficultés dans le développement des compétences psycho-sociales, omniprésence des écrans, manque d'intérêt pour la lecture, harcèlement-intimidation entre pairs, etc.) et regrette que des activités en lien avec ces thèmes n'aient pas été planifiées.

L'APE explique que les actions proposées ont été jugées prioritaires par rapport aux retours et attentes exprimés par les parents et membres du comité – en particulier en ce qui concerne les trajets scolaires. Par ailleurs, le nouveau comité vient de se mettre en place ; les actions prévues visent à rencontrer les parents, à pouvoir échanger sur leurs problématiques, à entrer en relation avec eux. L'APE se montre tout à fait intéressée à développer des activités en lien avec les thèmes mentionnés par la Direction.

Les rencontres APE-Direction, comme celle de ce soir, doivent justement permettre de se mettre d'accord sur des projets et des messages communs à porter. Les deux parties s'accordent sur leur volonté de travailler de manière partenariale.

La Direction pense que l'APE peut mieux porter les messages (parents-parents) que l'Ecole elle-même. L'APE, forte de moins d'une centaine de membres, relève qu'elle n'a pas la force de frappe de l'Ecole qui peut communiquer à l'ensemble des parents. Par contre, en élaborant des messages et des projets communs, on pourra aller plus loin.

Le projet associatif « jardin des parents » à Aigle est évoqué par l'APE. Concernant les écrans, MA mentionne un cycle de conférence pour diffusion auprès des membres de l'APE.

**> L'APE a l'autorisation d'être présente lors de la séance du 21 mars 18h30 à la séance d'information de l'école aux parents des nouveaux élèves**

**> La Direction se renseigne sur les prestataires agréés par l'Ecole en matière de prévention des violences**

**> La Direction et l'APE s'accordent sur leur volonté de travailler en partenariat, en collaborant sur des projets spécifiques, par exemple sur les questions de mobilité scolaire ou relevant du domaine psycho-social.**

**> MA va transmettre des informations en lien avec un cycle de conférence pour diffusion auprès des membres de l'APE.**

### **3. Collaboration APE – autorités**

Comme convenu lors de la séance du 1.11.2023, le rythme des rencontres APE-Direction-Municipalité est fixé à 2x/an.

MA relève que la Commission jeunesse est un partenaire à prendre en compte dans les collaborations.

L'APE demande comment la Direction et les autorités entendent collaborer autour de la soirée pédibus organisée en avril par l'APE avec l'ATE (Association transport et environnement). La Direction suggère que l'APE se mette en contact avec le référent durabilité de l'Ecole. Elle nous transmettra ses coordonnées.

Concernant la Municipalité, MA est responsable des transports scolaires et son collègue Monsieur Montangero de la mobilité. Il est convenu que l'APE s'adresse à MA pour toute question relative à la mobilité scolaire.

L'Ecole autorise la diffusion de deux flyers APE/an. L'APE propose d'évaluer également au cas par cas comment les activités/communications de l'APE peuvent se greffer sur des activités/programmes menés dans le cadre de l'école, toujours dans l'idée de projets/messages élaborés en commun. L'APE demande quelle suite a été donnée au sondage qui avait été fait auprès des parents par l'Ecole pour savoir quel type de communication préférait les parents (courriers/emails). La Direction explique que la liste de diffusion actuelle ne fonctionne pas pour l'instant (beaucoup d'adresses non valides), mais que le projet est de favoriser la communication par mail plutôt que par papier. Il sera alors plus facile de diffuser aussi les infos de l'APE.

**> FR transmet les coordonnées du référent durabilité à l'APE**

#### **4. Retour de Mme Rebetez/ surveillance récré**

La Direction répond à la question posée par l'APE le 1.11.2023 au sujet du nombre de surveillant.e.s par cours de récréation.

Petits pois : 3

Kiwi : 5

Grande eau : 8 dehors et 1 dedans

DDM : 5 dehors et 2 dedans

#### **5. Rappel des règles trottinettes électriques ?**

La Direction s'enquiert de si l'APE a l'intention de rappeler à ses membres le cadre légal sur les horaires durant lesquels l'école est responsable des élèves ainsi que sur l'interdiction de circuler en trottinettes électriques dans la cour/l'interdiction de circuler à trottinettes électriques pour les moins de 14 ans et sans permis. Elle mentionne que du côté de l'école un rappel sera fait dans les classes.

MA répond que la Commission jeunesse travaille sur un mémento qui traitera de la drogue, des écrans, du sommeil, des horaires de sorties etc. et qu'il serait judicieux d'y ajouter ces aspects liés à la mobilité. Ce mémento sera validé par le Préfet du district et diffusé par l'Ecole.

**> L'APE se tient à disposition pour relayer ces documents auprès de ses membres le moment venu.**

#### **6. Sécurisation trajets scolaires ?**

L'APE souhaite savoir comment MA entend poursuivre sur ce dossier étant donné que le plan de mobilité scolaire n'a pas passé à la Municipalité pour le budget 2024. L'APE regrette profondément cette décision de la Municipalité.

MA explique que le quartier de la Planchette va être très perturbé par les travaux (CAD), selon un calendrier qui n'est pas encore défini. Son intention est d'agir avec le coordinateur sportif communal M. Niquille pour promouvoir la mobilité douce par des événements, de profiter de ces travaux pour essayer de changer les habitudes de mobilité des parents et de leurs enfants. MA confirme que c'est bien à l'échelle du territoire communal qu'elle entend mener ces réflexions.

Elle envisage également une action dans les classes concernant les transports scolaires en bus : sensibilisation sur les comportements.

Lorsque le planning et détail des travaux menés par la SATOM seront connus, MA estime que la communication sera un point crucial.

L'APE relève que le quartier sous-gare est un quartier où il n'y a pas d'alternatives à la voiture (long à pied, vélo pas pour tout le monde, pas de bus) pour se rendre à l'école.

Pour MA, il s'agit déjà de travailler à modifier les habitudes pour toutes les personnes qui peuvent faire autrement ; le solde des personnes «captives» de la voiture sera alors tolérable.

L'APE et MA s'entendent sur leur volonté commune de mettre en place un groupe de travail pour plancher sur ces questions ensemble, éventuellement aussi avec la police.

**> MA revient vers l'APE en temps voulu pour mettre en place un groupe de travail sur la mobilité scolaire**

#### **7. Divers**

-

Pour le PV :  
Marianne Thomann

Annexe : ment.